

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1387

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 24

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« honoraire »

le mot :

« honoraires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.